

tribunaux l'ont toujours considérée comme un nantissement.

CRÉANCIER

Le créancier est celui qui doit avoir. (Voir *Compte, Contrat*).

CRÉDIT

Le crédit est, au point de vue économique, la confiance qu'accorde une personne à une autre, en lui faisant des avances en nature ou en espèces, en d'autres mots, en lui livrant à terme des produits ou des services ou en lui consentant des prêts en espèces ou en valeurs équivalentes.

Les opérations de crédit, en dehors des ventes de marchandises à terme, présentent de nombreuses variétés qui, en général, font l'objet des institutions de crédit. (V. *Banque*).

Les instruments de crédit ne sont autre chose que les signes représentatifs de la monnaie ou valeurs fiduciaires. (V. *Monnaie*).

En matière comptable, le terme *crédit* désigne le côté droit d'un compte réservé à l'inscription des sommes que le titulaire du compte doit avoir; il signifie aussi l'ensemble de ces sommes. Il est opposé au mot *débit* et a pour synonyme *Avoir*. (V. *Compte*).

CRÉDIT (Lettre de)

(V. *Lettre de Crédit*).

CRÉDIT (Ouverture de)

(V. *Ouverture de Crédit*).

CRÉDITEUR

Le créancier est celui qui doit avoir, et, dans ce sens, il est synonyme de créancier; il est opposé à *débiteur*, par lequel on désigne celui qui doit. — Il sert aussi de qualificatif dans les expressions *compte créditeur, solde créditeur*, qui signifient que le titulaire d'un compte est créancier de la différence ou solde. (V. *Compte*).

CRISES

Suivant le point sur lequel se porte le maximum d'intensité, les crises sont commerciales, industrielles ou financières, mais elles sont toutes caractérisées par une rupture d'équilibre, un arrêt des opérations courantes, la cessation brusque des mouvements d'échange. Les effets en sont connus, et ont souvent pour résultat la ruine de maisons considérées comme prospères, et jouissant d'un crédit indiscuté.

Dans toute crise, trois périodes sont à considérer. La première, caractérisée par une prospérité générale, où les affaires augmentent de jour en jour, où les prix ne cessent de s'élever, où les bénéfices réalisés donnent un aliment à

des opérations nouvelles. Cette période, que les Anglais désignent comme la période *d'inflation*, est plus ou moins longue, mais elle amène fatalement un engagement qui, à un moment donné, oblige à un arrêt. Par des moyens plus ou moins factices, par des recours au crédit sous toutes les formes possibles, l'état de choses est maintenu, jusqu'au moment où la rupture se produit, où les marchandises ne trouvent plus preneurs, des valeurs plus d'acheteurs, les matières premières plus d'emploi, où les banques, forcées de satisfaire à des demandes toujours plus nombreuses, restreignent ou suppriment leurs crédits. C'est la période aigüe de la crise, suivie de la période de liquidation, caractérisée par un ralentissement marqué dans toutes les affaires, par une baisse des prix, période qui dure plus ou moins longtemps jusqu'au jour où tout étant revenu à un état normal, l'inactivité des capitaux amène une nouvelle reprise qui doit aboutir à un résultat identique. C'est même pour ce motif que la périodicité des crises a été admise, l'intervalle étant de sept à dix années.

L'arrêt dans la hausse des prix peut généralement être pris comme indice d'une crise prochaine, mais la considération des bilans des banques permet de formuler des prévisions moins tardives. Comme l'a démontré M. Clément Juglar, (1) la crise éclate quand le portefeuille atteint son maximum, alors que l'encaisse est à son minimum; le reprise se produit au contraire avec le minimum du portefeuille et le maximum de l'encaisse. L'examen attentif des bilans, et par suite des mouvements du portefeuille et de l'encaisse, fournissent donc des indices qu'on ne saurait négliger: (2)

G. F.

(1) *Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux Etats unis.*

(2) Les crises sont la conséquence d'un gaspillage de ressources, d'un mauvais emploi de capitaux, qui ont été mal dépensés, immobilisés dans des entreprises qui ne sont jamais rémunératrices ou qui ne le seront qu'un peu tard, placés dans des valeurs mobilières à des prix de fantaisie, confiés à des banques qui deviennent insolubles. Ceux qui ne voient les choses que par le dehors font naître les crises d'un excès de production, alors que d'autres esprits plus judicieux prennent comme point de départ un excès de consommation, entendant le mot de consommation dans son sens le plus vaste et ne le rapportant pas seulement à la consommation journalière. Il y a excès de production en apparence, absence de débouchés, absence d'acheteurs, parce qu'il y a eu appauvrissement, déséquilibre entre l'offre et la demande. On a construit trop de fabriques; les bénéfices réalisés antérieurement dans certaines branches y ont amené des concurrents qui produisent dans de meilleures conditions, qui vendent à de plus bas prix. Les fabriques anciennes, qui travaillent avec un outillage suranné ou qui n'ont pas amorti leur capital dans des périodes de prospérité antérieure, souffrent, travaillent à perte: c'est la crise industrielle, que la concurrence étrangère rend plus aigüe, mais qui provient aussi de ce que les droits de douane ayant écarté cette concurrence étrangère et réservé le marché intérieur à l'industrie indigène, celle-ci a développé, outre mesure son outillage, si bien qu'elle finit par souffrir d'un excédent de marchandises qui ont coûté très cher à fabriquer.

Les crises commerciales et financières sont celles qui atteignent plus particulièrement la distribution des produits, le marché des capitaux. C'est ici que l'on rencontre surtout les accidents d'un caractère aigu et subit qui méritent spécialement le nom de crises et dont quelques

CROUPIER

Le croupier est celui à qui un associé cède une part de son intérêt dans une société, et devient ainsi, non membre de celle-ci, mais l'associé de l'associé. Ce nom de croupier vient de ce que le sous-associé chevauche avec l'associé qui le prend en croupe.

L'art. 1861 du Code civil reconnaît à l'associé le droit d'associer un tiers relativement à sa part sociale; « Chaque associé peut, sans le consentement de ses associés, s'associer une tierce personne relativement à la part qu'il a dans la société; il ne peut pas, sans ce consentement, l'associer à la société, lors même qu'il en aurait l'administration ».

Quels sont les rapports entre la société, le croupier et son cédant?

Le croupier et son cédant forment entre-eux une société accessoire particulière absolument séparée de la première; d'où résulte qu'ils sont relativement l'un à l'autre, des associés ordinaires, et que le premier n'a aucune action sociale contre celle-ci.

La société qui existe entre l'un et l'autre est régie par les lois générales en la matière et le contrat intervenu entre eux; elle prend nécessairement fin par la dissolution de la société principale.

uns sont devenus mémorables dans l'histoire économique du XIX^e siècle.

On a remarqué que les perturbations économiques présentent le phénomène d'une certaine périodicité et reviennent tous les 7, 8 ou 10 ans; on a bâti là dessus des théories dont nous nous bornerons à indiquer l'existence sans les discuter.

La solidarité de plus en plus grande des divers pays au point de vue commercial et industriel, la connexité et la complication des intérêts engagés ont créé une corrélation des phénomènes commerciaux et financiers et une répercussion générale.

Si l'on considère les crises comme étant l'explosion aigüe d'un état morbide antérieur, il faut rechercher dans quelles conditions cet état morbide a pu se produire, et ici on est amené à faire une distinction. Il peut s'agir d'accidents indépendants de la volonté des intéressés, tels qu'une guerre, une disette, des troubles politiques et sociaux qui viennent entraver la marche des affaires, amènent une réduction des ressources, encouragent les gens à faire rentrer leurs capitaux et à se prémunir contre les dangers; il peut aussi s'agir de troubles survenant à la suite d'excès commis pendant plusieurs années, d'exagérations de la spéculation à la Bourse, sur les immeubles, sur les marchandises, etc.

Si on se demande quels sont les symptômes et la marche ordinaire des crises, on voit qu'elles éclatent surtout dans les périodes qui ont été marquées par un esprit d'entreprise immodéré. Le goût du jeu, de l'agio-tage s'est étendu à presque toutes les classes; le public a témoigné d'une crédulité croissante à l'égard des entreprises nouvelles qu'on lui offre; le prix des marchandises, de la main-d'œuvre, des valeurs mobilières et immobilières hausse rapidement. Les financiers ont su exploiter habilement l'engouement du public, soit pour les actions industrielles, les valeurs de banque, les actions de mines d'or, de chemins de fer, d'entreprises appliquant des découvertes nouvelles. Après avoir été sérieuses et réelles, les fondations de sociétés finissent par ne plus représenter que du papier, et un beau jour, par suite d'une cause ou d'un autre, l'édifice chancelle, les cours baissent, les prêteurs d'argent s'émouvent, ils veulent forcer les débiteurs qui ont emprunté sur nantissement de marchandises ou de valeurs mobilières à rembourser: on jette sur le marché les paquets de titres

CURATEUR

Le curateur est celui à qui est confiée la charge (*curatelle*) d'assister certaines personnes, d'agir en leur nom ou de veiller à leurs intérêts dans des cas spécialement déterminés par la loi.

Il y a deux espèces de charges ou curatelles: celle qui concerne *les biens*, celle qui regarde *les personnes*.

Les curateurs aux biens sont ceux qui sont désignés pour veiller aux biens d'un absent, ou d'une succession vacante, en cause d'une succession sous bénéfice d'inventaire ou à l'occasion d'un immeuble délaissé.

Les curateurs aux personnes sont les curateurs aux condamnés interdits, les curateurs au ventre, les curateurs à la mémoire, les curateurs aux mineurs émancipés et les curateurs à la faillite. (V. *Absence, Emancipation, Faillite, Hypothèque, Interdiction, Succession*).

ou d'importantes quantités de marchandises qui ne rencontrent plus d'acheteurs qu'à des prix beaucoup plus bas. Les prêteurs sont obligés de rester acquéreurs de la marchandise. Comme pendant toute cette période d'engouement, d'inflation générale, on s'est créé des ressources en recourant au crédit, en mettant plus de papier en circulation, le portefeuille des banques est très grossi, leur circulation fiduciaire a augmenté, leur encaisse métallique s'est dégarnie, et dans les pays à bonne monnaie il est sorti de l'or.

Lorsque la catastrophe survient, on ne trouve plus de capitaux qu'à des taux très onéreux, nous l'avons déjà dit: les acheteurs font défaut, les faillites s'accroissent; puis, au bout de quelques jours, le calme commence à renaître, les affaires demeurent restreintes, la confiance manque, personne ne veut s'engager, les capitaux qui s'étaient cachés reparassent très timides; ils redoutent de s'immobiliser, ils se contentent d'une rémunération très modeste; puis, peu à peu, au bout de quelques années, l'esprit d'entreprise renaît, la prospérité revient, de nouveaux débouchés sont créés, et l'on passe une fois de plus par les phases que nous avons décrites.

Parmi les facteurs qui, d'une façon indirecte et lointaine, mais cependant certaine, agissent pour préparer le terrain, amener les grands engouements et les grandes débâcles, il faut faire une place aux conversions. La réduction du taux de l'intérêt sur les fonds nationaux (et ceux-ci sont un peu les régulateurs du taux courant dans le pays) touche les détenteurs; quelques uns ne peuvent ou ne veulent pas s'en contenter, ils cherchent des placements plus rémunérateurs, et peu à peu le mouvement prend de l'extension. Les grandes conversions allemandes et anglaises du milieu et de la fin du siècle ont été suivies de périodes d'inflation qui se sont terminées par des crises; il y a là plus que de simples coïncidences.

Comme l'activité des affaires nécessite des capitaux considérables, que négociants, fabricants, spéculateurs ne disposent pas de ressources qui dépassent leurs propres capitaux, il faut qu'ils s'adressent aux banques et aux banquiers pour escompter leur papier, faire des avances sur titres ou sur marchandises; les banques et banquiers à leur tour, s'adressent à l'institution centrale du pays, dont le portefeuille grossit, dont l'émission fiduciaire augmente, dont l'encaisse métallique elle-même (dans les pays à bonne monnaie) est mise à contribution surtout s'il y a des paiements à faire au dehors. Il arrive souvent un moment où l'institution centrale est obligée de resserrer le crédit, de refuser du papier, parce que celui-ci ne présente plus les mêmes qualités que par le passé parce qu'au lieu de servir à liquider des opérations véritables, la lettre de change est devenue un moyen de se créer de l'argent, un effet de circulation; où l'institution est obligée de défendre son encaisse, en haussant l'escompte, contre le drainage vers l'étranger.